



N° assuré : H56573J
 N° contrat : 1254000 / 002 129886/43
 Code courtier : 2319/M207
 N° SIREN : 880396205
 Attestation

8/8

| Nature de la garantie | Montant de garantie |
|--|--|
| Dommages corporels | 8 000 000 euros par sinistre |
| Dommages matériels | 1 000 000 euros par sinistre |
| - sauf dommages résultant d'une mise en conformité avec les règles de l'urbanisme | 100 000 euros par sinistre |
| - sauf dommages à l'engin transporté pour compte de tiers | 200 000 euros par sinistre et par an |
| - sauf dommages aux matériaux transportés pour le compte de tiers | 50 000 euros par sinistre et par an |
| Dommages immatériels | 500 000 euros par sinistre |
| Limite pour dommages matériels et immatériels résultant d'une erreur d'implantation | 100 000 euros par sinistre |
| Limite pour tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante | 1 000 000 euros par sinistre et par an |
| Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement | 500 000 euros par sinistre et par an |
| Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période) | 100 000 euros par sinistre et par an |

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
 le 17/06/2025

Le Président du Directoire

